

RENDEZ-VOUS DE LA BELLE PLAISANCE

Bénodet, du 21 au 24 JUIN 2012

AVIS DE COURSE

1. Organisation :

Le Yacht Club de l'Odet organise *LE RENDEZ-VOUS DE LA BELLE PLAISANCE* du 21 au 24 JUIN 2012, épreuve patronnée par le Yacht Club de France et sous l'égide de la Fédération Française de Voile. Epreuve comptant pour le Challenge Classique Manche Atlantique.

2. Règlements et participation :

- a) Les courses sont régies par les règles R.C.I.V. 2009/2012 les règles de classes et de jauges 2012, le présent avis de course et les instructions de course, ces dernières prévalant sur tous les autres.
- b) LE RENDEZ-VOUS DE LA BELLE PLAISANCE se court en catégorie A (§ 20.3.1(b) des règles ISAF). aucun marquage, logotype, dessin ou signe distinctif, destiné à faire référence à une société ou un organisme, ne sera autorisé sur une quelconque partie des yachts lors des manches du Rendez vous de la Belle Plaisance
- c) L'épreuve est ouverte aux monocoques armés avec le matériel de sécurité conforme à la navigation en zone côtière, et est réservé aux yachts et bateaux conçus et construits dans l'esprit de la Belle Plaisance, sans restriction de taille. Ils sont répartis en différentes classes et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
 - **Yachts d'Époque:**
Entrent dans cette catégorie les yachts construits avant le 31-12-1950 n'ayant été l'objet d'aucune modification significative par rapport à leur état d'origine (coque, lest, espars).
 - **Yachts Classiques:**
Entrent dans cette catégorie les yachts construits avant le 31-12-1968 n'ayant subi aucune modification significative par rapport à leur état d'origine (coque, lest, espars).
 - **Yachts d'Esprit Classique:**
Entrent dans cette catégorie les yachts construits avant le 31-12-1975 et dans l'esprit de la Belle Plaisance mais n'entrant pas strictement dans les catégories époques ou classique définies ci-dessus (modifications sur coque, lest, espars, ...) construits à l'unité ou en série limitée
Entrent également dans cette catégories les voiliers de plaisance conçus et construits à l'unité ou en séries limitées selon des plans classiques, ou d'inspiration classique, en bois ou alliant d'autres matériaux au bois (pont, superstructures,...).
 - **Yachts de Jauges Métriques ou de Séries:**
Sont concernés les Yachts de Jauges métriques (8 m JI, 6 m JI, 5,5 m JI,...) ou de séries (dragons, requins, cormorans, ailes...). Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs séries.
Les yachts sont définitivement admis dans l'une ou l'autre de ces catégories après avis favorable du comité organisateur.
Pour les catégories yachts d'époque, classiques ou d'esprit classique sont autorisées les voiles de couleur unie, fabriquées par assemblages cousus et collés de panneaux visiblement tissés carré.
- d) Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé de deux personnes au minimum.
- e) Les yachts sont définitivement admis dans l'une ou l'autre de ces catégories après avis favorable du comité organisateur.
- f) Les participants de nationalité française doivent être en possession de leur licence FFV 2012 avec visa médical

3. Inscriptions :

Lors des régates les bateaux sont regroupés en différentes catégories :

- **Yachting lourd :**
Entrent dans cette classe les Yachts habitables de déplacement supérieur à 1,8 tonne.
- **Yachting léger :**
Entrent dans cette classe les voiliers de jauges métrique ou de série dont le déplacement est inférieur à 1,8 tonne.

Toute série ou jauge représentée par 5 bateaux ou plus peut faire l'objet d'un classement spécifique.

- a) A la demande de son propriétaire, et après avis favorable du comité organisateur, un bateau peut être classé en yachting lourd ou yachting léger
- b) **L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'inscription (règle 76.1 des R.C.I.V.).**

4. Responsabilité des concurrents :

Il appartient à chaque voilier, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non " prendre le départ " ou " rester en course ». En participant à une épreuve organisée selon ces règles, chaque concurrent s'engage à :

- Être soumis à ces règles.

- À accepter les pénalités infligées et toutes mesures prises conformément aux règles sous réserve des procédures d'appel et de révision stipulées dans celles-ci, en tant que décision finale de toute action initiée d'après ces règles.
- En acceptant une telle résolution, à ne pas recourir à toute cour ou tribunal non prévu par les règles.

5. Système de classement :

Le système de classement sera le système à minima, décrit à l'annexe A 4.1 des R.C.I.V., mais sur 7 manches au maximum. Le classement général de chaque classe sera effectué en retirant la plus mauvaise manche, mais si 4 manches ou moins sont courues, toutes les manches compteront.

Les ex-æquo seront départagés par l'application des paragraphes A 7 et A 8 des RCV.

Les bateaux désirant concourir au Challenge Classique Manche Atlantique doivent remplir les critères exigés pour ce challenge.

PROGRAMME

<u>Jeudi 21 :</u>	
16h	Accueil des participants - Grutages - Inscriptions
<u>Vendredi 22 :</u>	
08h30	Accueil des participants - Grutages - Inscriptions
12h	Informations générales
14h	Régates – A disposition des comités de courses
17h30	Découverte de l'Odet, pique nique offert en rivière
<u>Samedi 23 :</u>	
10h	Régates – A disposition des comités de courses Escale aux îles Glénan ou dans un autre site en baie selon la catégorie des voiliers et de la météo
20h30	Dîner des équipages.
<u>Dimanche 24 :</u>	
09h30	Régates – A disposition des comités de courses
16h	Résultats et cocktail de clôture.

Nota

1. Les régates sont des parcours côtiers en « Yachting lourd », et des parcours bananes ou côtiers en « Yachting léger »
2. Le comité d'organisation peut modifier le programme ci-dessus pour tout motif nécessaire à la réussite du RENDEZ VOUS DE LA BELLE PLAISANCE.
3. Les horaires indiqués dans les présentes instructions de course et inscrites au tableau d'affichage sont en heure locale, soit TU+2.